

VILLE DE PLESSISVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 15^e jour du mois de janvier 2024, à 18 h 15 à l'auditorium de la Polyvalente La Samare, à laquelle étaient présents monsieur Jean-François Labbé à titre de maire suppléant et les membres du conseil provisoire :

Bélinda Drolet, Martin Nadeau, Annick Héon, Valérie Desrochers, Jonathan Dubois, Sylvain Beaudoin, Marc Morin, Rémi Brassard, Jean-Félicie Nadeau, Marc Gendron, Joanie Bédard et Christine Gingras.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Pierre Fortier.

Madame Justine Fecteau, directrice générale, et M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, sont également présentes.

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ANCIENS MAIRES

Motion de félicitations à tous les anciens maires de l'ancien territoire de la Ville et de l'ancien territoire de la Paroisse pour tout le travail accompli lors de leur mandat.

ANCIENS MAIRES DE LA VILLE :

1855 à 1858 - Charles Cormier	1910 à 1913 - Louis Houde
1858 à 1868 - François Lemay dit Poudrier	1913 à 1914 - Charles Édouard Gosselin
1868 à 1870 - Jean-Baptiste Mercure	1919 à 1921 - P. Isaie Magnan
1870 à 1871 - Pierre Célestin Bourque	1921 à 1923 - J. Ernest Lacerte
1871 à 1874 - Pierre Onésime Triganne	1923 à 1927 - Alfred Simoneau
1874 à 1876 - Jean-Baptiste Mercure	1927 à 1929 - Joseph Pierre Antoine Painchaud
1876 à 1877 - Antoine Eugénie Beaufort dit Brunel	1929 à 1933 - Joseph Albert Forand
1877 à 1878 - J. Alfred Roy	1933 à 1935 - Eudore Fournier
1878 à 1879 - Octave Ouellet	1935 à 1939 - Alphonse Olivier
1879 à 1882 - Louis Jacques Pitau	1939 à 1943 - Maurice Morin
1882 à 1884 - Jean-Baptiste Mercure	1943 à 1947 - Théodore Fortier
1884 à 1887 - Jean-Baptiste Vallée	1947 à 1949 - Gérard Côté
1887 à 1889 - Théodore Savoie	1949 à 1953 - Joseph E. Fournier
1889 à 1891 - Napoléon Cormier	1953 à 1958 - Benoit C. Chartier
1891 à 1895 - J. Alfred Savoie	1958 à 1969 - Marcel Collin
1895 à 1896 - Jean-Baptiste Tardif	1969 à 1973 - Rosaire Côté
1896 à 1897 - J. Nazaire Bergeron	1973 à 1981 - Jean-Marie Fortier
1897 à 1898 - Uldoric Laurendeau	1985 à 1993 - Madeleine G. Dusseault
1898 à 1899 - Antoine Paradis	1993 à 2009 - Jacques Martineau
1899 à 1902 - J. Delphis Lacerte	2009 à 2013 - Réal Ouellet
1902 à 1905 - Louis Édouard Thibodeau	2013 à 2014 - Jean-Noël Bergeron
1905 à 1907 - Louis Honoré Grenier	2015 à 2021 - Mario Fortin
1907 à 1908 - Georges Savoie	2021 - Pierre Fortier
1908 à 1910 - Joseph Jutras	

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

ANCIENS MAIRES DE LA PAROISSE

1855-1857 - Dr. Joseph Bettez	1913-1914 - Ludger Tourigny
1857-1858 - Charles Vallée	1914-1917 - Eugène Tourigny
1858-1860 - Modeste Doucet	1917-1919 - Napoléon Savoie
1860-1862 - Antoine Vallée	1919-1925 - Nöe Provencher
1862-1864 - Grégoire Lafontaine	1925-1929 - Eudore Jutras
1864-1868 - Léon Brassard	1929-1933 - Donat Brassard
1888-1870 - Onésime Triganne	1933-1945 - Eugène Beauchesne
1870-1877 - Noë Beaudet	1945-1949 - Omer Brassard
1877-1878 - Joseph Cormier	1949-1953 - Daniel Garneau
1878-1884 - Grégoire Lafontaine	1953-1957 - Jules Baril
1884-1888 - Zoël Tourigny	1957-1961 - Roland Vigneault
1888-1890 - Joseph Paradis	1961-1965 - Gérard Béliveau
1890-1897 - Thomas Kelly	1965-1973 - Aurèle Brassard
1897-1898 - Édouard Lafontaine	1973-1987 - Jean-Paul Dubois
1898-1899 - Charles Chabot	1987 - Robert Bernard
1899-1903 - Philippe Bourque	1987-1994 - Gérard Dubois
1903-1908 - Clovis Tourigny	1994-1998 - Noël Pellerin
1908-1909 - Moïse Bellemare	1998-2009 - Berthe Marcoux
1909-1911 - Napoléon Savoie	2009- 2021 - Alain Dubois
1911-1913 - Noël Provencher	2021- ____ - Jean-François Labbé

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Motion de félicitations à tous les employés municipaux pour leur dévouement relativement au regroupement.

MOTION DE FÉLICITATIONS À ÉRIC LEFEBVRE ET SON CABINET

Motion de félicitations à Éric Lefebvre et son cabinet pour leur support afin d'arriver à notre regroupement.

MOTION DE FÉLICITATIONS À LA DIRECTION RÉGIONALE DU MAMH

Motion de félicitations à la direction régionale du ministère des affaires municipales et de l'habitation pour leur accompagnement lors du regroupement.

RÉSOLUTION NO 001-24

RÉSOLUTION SYMBOLIQUE

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Ville et de la Paroisse de Plessisville se portent responsables de tout mettre en œuvre pour léguer aux prochaines générations un milieu de vie sain, dynamique et prospère, s'appuyant entre autres sur la citation d'Antoine de Saint-Exupéry qui a écrit que « nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants »;

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Ville et de la Paroisse de Plessisville reconnaissent que les enfants représentent l'avenir et qu'il est important de leur tracer la voie;

CONSIDÉRANT la volonté des élus de la Ville et de la Paroisse de Plessisville de regarder vers l'avant pour bâtir, ensemble, un avenir brillant sur le plan économique, social et environnemental;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Ville et de la Paroisse de Plessisville connaissent l'importance de léguer aux générations futures une société à l'image des valeurs qu'elle prône, telle que le respect, l'harmonie et la collaboration;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Ville et de la Paroisse de Plessisville souhaitent bâtir un projet de société qui répondra aux aspirations des citoyens de tous âges et de toutes origines qui ont choisi de s'enraciner sur le territoire de Plessisville;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Ville et de la Paroisse de Plessisville ont la certitude, après évaluation de la situation, qu'il sera plus avantageux pour leur communauté respective d'unir leurs forces;

CONSIDÉRANT l'appui de la majorité de la population plessisvilloise au projet de société qui lui a été proposé et pour lequel elle a été consultée;

CONSIDÉRANT le large éventail de possibilités et les nombreux avantages que présente ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'écriture d'un nouveau chapitre débute ce soir, mais que l'histoire et l'identité propres à chacune des municipalités concernées continueront toujours d'exister et de perdurer dans le temps;

Proposé par : Alexis Perreault, William Perreault, Samuel Perreault, Laura-Li Labbé, Victoria Labbé, Romane Labbé, Édouard Baril, Noémie Baril, Arnau Gendron, Zachary Lebrun, Florence Paquette, Charles Paquette, Aaden Tourigny, Hailey Tourigny, Juliette Dubois, Delphine Dubois, Adèle Dubois, Benoit Marcoux, Mary-Lee Marcoux, Anthony Fortier, Brenda-Lee Gélinas et Émeraude Gélinas.

Appuyé par : Bélinda Drolet

Et résolu à l'unanimité

DE STATUER qu'en date du 1^{er} janvier 2024, une nouvelle ville est née, unifiant la Municipalité de la Paroisse de Plessisville et la Ville de Plessisville;

DE DÉCLARER le 15 janvier 2024 comme étant une journée historique pour la population du Grand Plessisville;

D'INVITER les citoyennes et citoyens de Plessisville, en tant qu'acteurs importants de ce changement marquant l'histoire de notre communauté, à signer la Déclaration de Fondation du nouveau Plessisville.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

RÉSOLUTION
NO 002-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux des séances ordinaires des 4 et 11 décembre 2023 et des séances extraordinaires de 14 et 18 décembre 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Proposé par madame Bélinda Drolet

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire de l'ancien territoire de la Paroisse de Plessisville du 4 décembre 2023, tel que rédigé.

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire de l'ancien territoire de la Ville de Plessisville du 11 décembre 2023, tel que rédigé.

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire de l'ancien territoire de la Ville de Plessisville du 14 décembre 2023, tel que rédigé.

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire de l'ancien territoire de la Ville de Plessisville du 18 décembre 2023, tel que rédigé.

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire de l'ancien territoire de la Paroisse de Plessisville du 18 décembre 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉ E

RÉSOLUTION NO
003-24

RATIFICATION DES COMPTES

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par madame Annick Héon

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes de l'ancien territoire de la Ville de Plessisville ayant fait l'objet d'un paiement, datée du 31 décembre 2023 et totalisant 1 375 896,38 \$.

DE RATIFIER la liste des comptes de l'ancien territoire de la Paroisse de Plessisville ayant fait l'objet d'un paiement, datée du 31 décembre 2023 et totalisant 177 463,60 \$.

ADOPTÉ E

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
NO 004-24

CALENDRIER DES SÉANCES 2024

ATTENDU les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) relativement au calendrier des séances ordinaires;

Proposé par monsieur Jonathan Dubois

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, lesquelles se tiendront le lundi ou mardi, le cas échéant, à 20 h, aux dates ci-après :

Le 15 janvier	Le 8 juillet
Le 22 janvier, 20h (budget) et 20h30 (ordinaire)	Le 12 août
Le 5 février	Le 3 septembre (mardi)
Le 11 mars	Le 7 octobre
Le 2 avril (mardi)	Le 4 novembre
Le 6 mai	Le 16 décembre, 20 h (budget) et 20 h 30 (ordinaire)
Le 3 juin	

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 005-24

TAUX D'INTÉRÊT 2024 SUR ARRÉRAGES

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu à l'unanimité

DE DÉCRÉTER que le taux d'intérêt en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024, sur les comptes dus à la Ville de Plessisville relativement aux taxes et compensations, et à toutes factures diverses non prévues au règlement sur la tarification des biens, services et activités de la Ville de Plessisville en vigueur, impayées après 30 jours de l'expédition du compte, soit de 15% l'an à compter de la date ultime où peut être fait le paiement, calculé sur une base journalière. Ne portent pas intérêt:

- les permis;

- les sommes perçues par la plate-forme Amilia;

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

- la facturation faite aux autres municipalités et aux centres de services scolaires sauf si prévu à une entente;

- le taux de location des espaces publicitaires.

Un délai de grâce équivalent à 1 \$ d'intérêt est accordé lors du paiement complet du montant échu. Ce taux s'applique également au principal des taxes et factures diverses impayées avant le début de l'exercice financier 2024.

A D O P T É E

DÉVELOPPEMENT DURABLE

**RÉSOLUTION
NO 006-24**

TRAVAUX DANS LES EMPRISES DU MTQ

Proposé par monsieur Marc Gendron

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

QUE LA Ville de Plessisville se porte garante pour toutes les interventions urgentes non prévisibles qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité du Ministère des Transports durant l'année 2024.

QUE la Ville de Plessisville, pour tous les autres travaux de voirie pouvant être planifiés, veille à faire les demandes de permis auprès du Ministère dans les délais prescrits.

Il est de plus résolu que monsieur Frédéric Veilleux, chef de division aux travaux publics, ou en cas d'absence, madame Vicky Labranche, directrice du développement durable, soit désigné à titre de responsable aux fins ci-dessus et qu'il soit autorisé à signer les demandes de permissions de voirie ou de permis d'intervention.

A D O P T É E

SÉCURITÉ PUBLIQUE

**RÉSOLUTION
NO 007-24**

ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE - SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉS

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par madame Joanie Bédard

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Pierre Fortier, maire, et M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, à signer pour et au nom de la Ville l'entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

VIE CITOYENNE

RÉSOLUTION
NO 008-24

JOURNÉES DES MUNICIPALITÉS AU MONT APIC

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Joanie Bédard

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de partenariat du Mont Apic inc. permettant aux résidents de la municipalité de bénéficier d'un rabais de 50 % (moitié prix) sur un billet journalier à la station, pendant la saison 2023-2024, soit le samedi 10 février et le dimanche 25 février 2024.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION
NO 009-24

APPROBATION DE L'ORGANIGRAMME

ATTENDU la fusion des deux équipes municipales depuis la formation de la nouvelle Ville de Plessisville le 1^{er} janvier 2024;

ATTENDU QUE cette nouvelle réalité nécessite une réorganisation administrative et la création de divers postes afin de répondre aux besoins de la ville;

ATTENDU QUE ce nouvel organigramme a été présenté à l'ensemble des employés et des élus;

ATTENDU QUE l'approbation de cet organigramme a pour effet de créer les postes cadres suivants qui seront assujettis à la Politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Plessisville :

1. Conseiller en communication;
2. Chargé de projet à la vie citoyenne;
3. Conseiller en environnement;
4. Coordonnateur permis et certificats.

Proposé par madame Annick Héon

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le nouvel organigramme de la Ville de Plessisville présenté par la direction générale et la direction des ressources humaines, rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

Il est de plus résolu d'approuver et mettre à jour l'annexe A de la Politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Plessisville - 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024.

A D O P T É E

GREFFE

RÈGLEMENT RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jonathan Dubois, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif à la publication des avis municipaux. Il fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à définir les endroits où les avis publics de la Ville doivent être affichés, soit le babillard de l'hôtel de ville et le site internet.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Sylvain Beaudoin, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif à l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus du conseil provisoire de la Ville de Plessisville.

Ce règlement vise à :

- assurer l'adhésion explicite des membres du conseil provisoire aux principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique;
- adopter les règles de déontologie;
- déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), monsieur Beaudoin, présente le projet de règlement « Relatif à l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Plessisville ».

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Marc Morin, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif à l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Plessisville. Il fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à accorder la priorité aux valeurs de la municipalité, instaurer des normes de comportements qui favorisent l'intégration de ces valeurs, prévenir les conflits éthiques et assurer l'application des mesures de contrôles suivant les manquements déontologiques.

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), monsieur Morin, présente le projet de règlement « Relatif à l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Plessisville ».

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Rémi Brassard, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement édictant les règles de gestion contractuelle de la Ville de Plessisville. Il fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à :

- encadrer l'octroi des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais inférieure au seuil d'appel d'offres public obligatoire et qui peuvent être passés de gré à gré;
- favoriser la rotation des éventuels cocontractants;
- favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes*;
- prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle;
- encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Les élus ne désirent pas que le président soit nécessairement un membre du conseil municipal.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Marc Gendron, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement visant à constituer le comité consultatif d'urbanisme et à établir sa rémunération. Il fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à :

- prévoir le nombre de membres et la durée de leur mandat;
- attribuer aux membres les pouvoirs d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, zonage, lotissement et construction;
- prévoir la fréquence des réunions et leur convocation;
- fixer la rémunération des membres.

RÈGLEMENT UNIFORMISÉ CONCERNANT LES ANIMAUX

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-Félice Nadeau, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement concernant les animaux. Il fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à établir des règles uniformisées concernant le traitement et la gestion des animaux sur notre territoire afin de conclure une entente de service auprès de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska.

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS POUR 2024

AVIS DE MOTION est donné par madame Christine Gingras, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif à la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Plessisville à compter de 2024. Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à mettre à jour et fixer un mode de tarification afin de financer tout ou partie des biens, des services et des activités de la Ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 45.

GREFFIÈRE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE